

PROPRIÉTAIRES

S'ENGAGER AUPRÈS DES CEN

**Votre terrain abrite des milieux naturels
intéressants ?**

Devenez acteur de leur préservation !

Si votre terrain abrite des pelouses sèches, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) peut vous conseiller et vous accompagner pour mettre en place les meilleures solutions d'entretien de ces milieux remarquables.



Des milieux aux multiples atouts !

Un patrimoine remarquable en péril

Au niveau national, les pelouses sèches abritent jusqu'à :

- 26 % de plantes protégées
- 10 espèces d'orchidées différentes.

Malheureusement, depuis le début du XX^e siècle, **+ de 50%** des pelouses sèches ont disparu en France !

Un intérêt agricole direct...

Fauchées ou pâturées, les pelouses sèches offrent **une ressource alimentaire de qualité pour le bétail**, sur de longues périodes.

... et indirect

Terrains recherchés des apiculteurs, elles sont aussi appréciées des **abeilles** et, plus largement, des **insectes pollinisateurs** qui trouvent sur ces milieux de quoi survivre et donc de quoi continuer à polliniser les champs !

Un accompagnement sur mesure

Du simple conseil à la mise à disposition de moyens humains et financiers, nous mettons à votre disposition gratuitement notre expertise technique, pour vous prodiguer un accompagnement sur mesure, au plus proche de vos attentes.

En effet, nous sommes convaincus de l'intérêt de préserver les milieux remarquables pour les générations actuelles et futures et c'est le moteur de notre action !

En pratique...

Sur la base de l'inventaire des pelouses sèches du département du Rhône, nous évaluons ou confirmons l'intérêt écologique de votre terrain. Puis nous définissons avec vous les solutions les plus adaptées.



Sur les landes du Beaujolais, certains secteurs devenus impenétrables suite à la prolifération des ronces, genêts, prunelliers... ont pu être débroussaillés grâce au partenariat avec le CEN



À Saint-Maurice-sur-Dargoire, le CEN a facilité l'installation d'un éleveur bovin sur la lande du Bujanet : le pâturage des génisses Prim'Holstein permet l'entretien des pelouses sèches qui, autrement, auraient tendance à s'embroussailler.

« Les jeunes gens du CEN nous ont très bien tondu la pente ! Jusqu'à présent, c'est mon mari qui s'en occupait tous les ans mais, avec l'âge, cela devenait difficile. Par chance, le Conservatoire nous a contactés et nous sommes ravis de leur service et de leur agréable comportement. Ce partenariat avec le CEN nous permet de continuer à entretenir le terrain et prendre soin des orchidées, sans avoir à engager de frais. »

Mme Denise MONTEL,
propriétaire de la pelouse sèche
de la Biale à Saint-Cyr-sur-Rhône



LES PELOUSES SÈCHES, KEZAKO ?

Les pelouses sèches sont des prairies d'herbes basses essentiellement composées de plantes vivaces de hauteur moyenne (20 cm) et de graminées.

Elles se développent sur des sols peu épais, pauvres en nutriments et relativement secs. On les trouve souvent sur des surfaces en pente, où l'eau ne peut stagner et où elles bénéficient d'un éclaircissement intense.



Centaurée de Lyon



Orchis singe

Orpin poivre de muraille



Ophrys abeille



Pulsatille rouge

Dectique verrucivore



Ascalaphe

Lézard vert

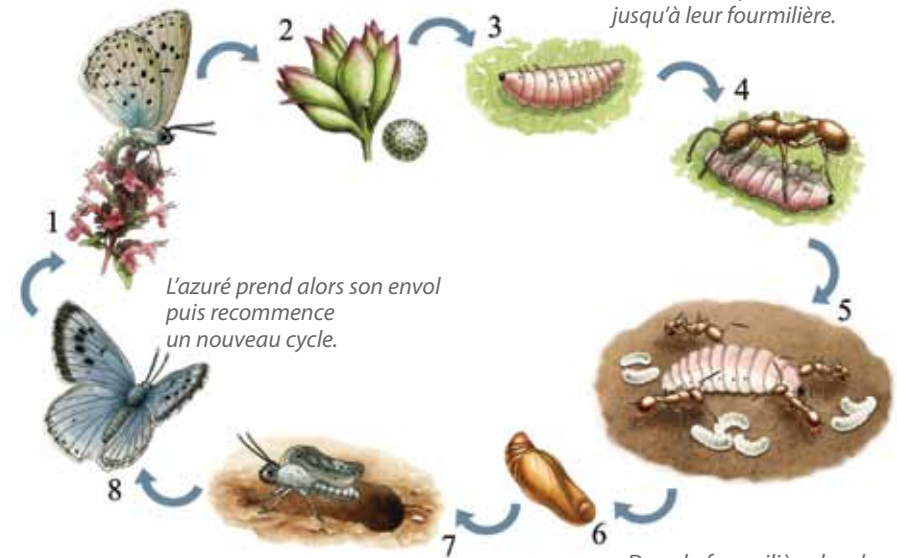


Le papillon, le thym et la fourmi

Une très belle fable de la biodiversité se joue chaque année sur certaines pelouses sèches :

L'azuré du serpolet, un petit papillon très rare, pond ses œufs sur les fleurs du thym serpolet, dont les chenilles une fois écloses se nourrissent...

Attirées par leur odeur, des fourmis transportent les chenilles jusqu'à leur fourmilière.



L'azuré prend alors son envol puis recommence un nouveau cycle.

Au printemps, les chenilles se métamorphosent...

Dans la fourmilière, les chenilles sont nourries par les fourmis, puis entrent en hibernation.

Pour aller plus loin...

Au-delà d'un simple accompagnement ponctuel, nous pouvons nous engager plus durablement, en signant une convention d'usage.



LE POINT DE VUE D'UN PROPRIÉTAIRE

« Depuis la signature de la convention, nous sommes en totale confiance avec le Conservatoire. Cela se passe très bien : notre parcelle, qui était en friche depuis longtemps, est maintenant entretenue et pâturée. Certains espaces se sont enherbés, cela améliore considérablement la qualité des paysages ! ».

Famille BROUILLET,
propriétaire d'une partie
de la lande de Riverie

En 30 ans,
5000
PROPRIÉTAIRES
nous ont déjà
confié la gestion
de leur terrain.

POURQUOI PAS VOUS ?

Nous déléguer la gestion, une solution avantageuse

Signer une convention avec le CEN pour la gestion de votre terrain est une solution souple et avantageuse : pas de passage devant notaire, des engagements définis ensemble, «sur mesure», pour une durée de 5 à 10 ans.

Grâce à ce type d'accord, nous prenons largement à notre charge les travaux et autres interventions visant à préserver votre patrimoine naturel et, de votre côté, vous conservez les mêmes droits qu'avant.

Pour garantir la vocation « protection de la nature » de votre terrain dans la durée, d'autres solutions existent, comme la vente (au tarif en vigueur) ou le legs. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations..

Comment ça se passe ?

"Je ne serai plus maître de chez moi !"

FAUX

Lorsque vous signez une convention, vous conservez les mêmes droits qu'auparavant. Par exemple, les droits de chasse, pêche, cueillette, récolte de bois ou tout autre usage local traditionnel... restent inchangés.

Vous autorisez simplement l'accès du CEN Rhône-Alpes à votre parcelle, pour l'accomplissement d'actions définies ensemble et qui visent le bon entretien écologique de votre terrain.

Aucune action ne sera engagée sans que vous ayez donné votre accord express : la convention est un document souple et modulable, qui permet **un engagement "sur mesure", adapté aux attentes de chacun.**

"Et s'il y a déjà un exploitant ?"

Dans ce cas, le CEN pourra vous proposer de mettre en place un bail rural à caractère environnemental. Concrètement, il s'agit d'ajouter certaines clauses, par exemple concernant l'utilisation des intrants et la gestion des haies.

Le CEN peut vous accompagner dans cette tâche, notamment **en tissant des liens avec l'exploitant pour un partenariat durable et respectueux** du patrimoine naturel de votre parcelle.

"Et si je veux vendre
avant la fin de ma convention ?"

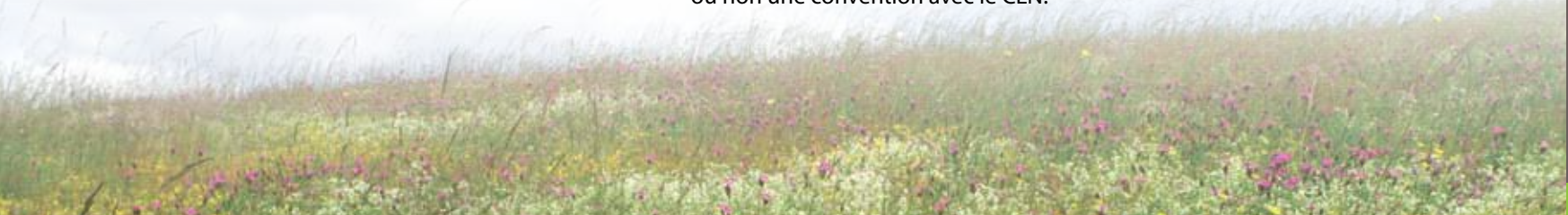
Pas de problème : dans ce cas, il suffit d'en informer le CEN Rhône-Alpes qui pourra éventuellement se porter acquéreur. Si la vente est finalement conclue avec un tiers, l'acheteur aura le choix de mettre en place ou non une convention avec le CEN.

"Ces travaux...
ça va me coûter cher ?"

Non, le CEN Rhône-Alpes s'occupe de tout : il met en place les travaux et autres interventions nécessaires et prend en charge leur coût.

Si vous le souhaitez, vous pouvez contribuer par l'apport de moyens financiers et/ou humains mais vous n'y êtes pas obligé.

Par contre, les impôts fonciers et autres charges foncières restent à votre charge comme avant.





LES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS...

... œuvrent depuis plus de 30 ans pour préserver le patrimoine naturel. En effet, **40% de l'économie mondiale repose sur les services que nous rend gratuitement la nature...**

Véritables biens communs, les espaces naturels et agricoles sont garants de notre bien-être voire de notre survie.

Au cœur des territoires, nous travaillons dans un esprit d'ouverture et de dialogue, en proposant un accompagnement et des interventions « sur mesure », au plus proche des attentes locales.



Conservatoire
d'espaces naturels
Rhône-Alpes

Agir ensemble, c'est notre nature !

CEN Rhône-Alpes

La maison forte

69390 Vourles

Tél : 04 72 31 84 50

www.cen-rhonealpes.fr

Avec le soutien financier de :



**Direction départementale
des territoires**

Service Eau et Nature

165, rue Garibaldi CS33862

69401 LYON CEDEX 03